

# Les nouvelles du ReSaD

n°18 - juin 2021



## Une reprise animée pour ce premier semestre de 2021

Avec cette lettre d'information semestrielle, les plateformes de la société civile et le CARI rassemblés au sein du ReSaD souhaitent vous informer sur leurs actions, celles des membres du réseau et sur les actualités de la lutte contre la désertification.

Le premier semestre de 2021 a été riche en activités pour le ReSaD et ses membres.

- Au Mali, le REFEDÉ a initié un microprojet auprès des femmes de la commune de Tagandougou pour implanter la culture du vétiver afin de restaurer les sols dégradés.
- Le CNCOD au Niger bénéficie d'un projet d'appui à la société civile, financé par l'Union Européenne, qui lui permettra d'accompagner et soutenir des microprojets de gestion durable des terres portés par des petites associations dans les régions d'Agadez et de Tahoua.
- Des organisations de la société civile de 4 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali) se rassemblent jusqu'en 2025 autour du SPONG pour améliorer les politiques publiques en matière d'adaptation aux changements climatiques.
- Enfin en France, le GTD a travaillé avec les pouvoirs publics français pour le renouvellement des orientations stratégiques françaises à l'international en matière de lutte contre la désertification.

Ces activités vous sont rapportées dans les pages qui suivent.

Chacune des plateformes membres du ReSaD développe ainsi des actions répondant aux besoins constatés localement et aux moyens à disposition. Leurs actions s'inscrivent dans une vision partagée d'adresser les enjeux environnementaux pesant sur les modes de vie des populations sahéniennes.

Au sein du ReSaD les plateformes mettent en commun leurs expériences et leurs apprentissages. Cette mutualisation leur permet de créer de nouveaux savoirs et de les partager entre pairs ; de former et accompagner les membres du réseau pour améliorer leurs capacités à agir contre la désertification.

En 2021, les membres du ReSaD ont souhaité rappeler leur vision commune et leurs principes d'action dans une charte, dont le texte vous est dévoilé dans cette nouvelle lettre d'information.

Concernant le contexte international de la désertification, 2021 a vu un regain d'intérêt pour l'initiative de la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel, à la suite des annonces d'investissements dans l'initiative faites lors du One Planet Summit. Nous vous donnons de premiers éléments d'information sur l'accélérateur de la Grande Muraille Verte tout récemment mis en place.

**Manon Albagnac, Coordinatrice du ReSaD - CARI**



## Ensemble contre la désertification au Sahel : CHARTRE DU ReSaD ET DE SES MEMBRES

Réunis en février 2020 pour travailler sur l'animation du réseau, les responsables des 4 plateformes du ReSaD avaient adopté l'idée d'établir une charte commune. Ce document fédérateur des plateformes et des membres contribue à renforcer leur sentiment d'appartenance et leur engagement dans le réseau. Cette charte, rédigée collectivement, clarifie les valeurs fédératrices du réseau, ses principes d'action et les engagements portés par ses membres.



### PRÉAMBULE

Considérant la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification adoptée en 1994 et ratifiée à ce jour par 197 Pays-Parties, qui définit la désertification comme «la

dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines»; et qui dans son article 7 spécifie que «les Parties accordent la priorité aux pays d'Afrique, compte tenu de la situation particulière qui prévaut dans cette région».

Considérant les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 2015, qui «nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et durable pour tous, et répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice».

Considérant les lois de décentralisation adoptées dans les pays du Sahel qui confient aux collectivités locales, en particulier aux communes, les compétences de gestion des ressources naturelles sur leurs territoires. La décentralisation offre un cadre privilégié à la gouvernance locale de la gestion des terres et elle favorise une prise de décision concertée entre pouvoirs publics et populations.

Rappelant enfin la valeur des regroupements des organisations de la société civile, à travers des plateformes ou en leur nom propre, pour agir de manière plus organisée sur le terrain et porter une voix unifiée de la société civile.



### OBJET DE LA CHARTRE

Les membres du ReSaD réaffirment par cette charte :

- L'importance pour les organisations de la société civile actives dans le développement rural des territoires sahéliers de mobiliser leurs savoirs-faire et compétences au service de la lutte contre la désertification.
- L'importance pour les collectivités locales au regard de leur rôle de pilotes des territoires de se saisir de la gestion durable des terres pour l'inclure dans leurs planifications du développement.
- L'importance du rôle des décideurs nationaux dans la lutte contre la désertification et la nécessité pour eux d'être à l'écoute de la société civile sur cette question.
- L'importance pour tous les citoyens et citoyennes au Sahel et dans le monde d'être informés sur le processus de désertification et d'être conscients de ses causes comme de ses conséquences.



### VALEURS FÉDÉRATRICES DU RÉSEAU

Les membres du ReSaD reconnaissent le lien étroit entre des écosystèmes dont les fonctions sont préservées, une alimentation de qualité et la santé humaine.

- Ils promeuvent les solutions fondées sur la nature, telles que l'agroécologie et les pratiques de gestion durable des terres, pour assurer une production agricole de qualité et en quantité, permettant de fournir une alimentation saine, tout en garantissant le renouvellement des ressources naturelles.
- Ils promeuvent l'appui à des filières agro-sylvo-pastorales locales contribuant à la souveraineté alimentaire des territoires.

Les membres du ReSaD reconnaissent les droits fondamentaux des communautés rurales, dont les modes de vie dépendent des ressources agro-sylvo-pastorales.

- Ils défendent les droits à l'accès aux ressources naturelles, en particulier pour les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, et les pasteurs.
- Ils promeuvent les pratiques de gestion durable des terres pour renforcer la résilience des populations rurales face aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

Les membres du ReSaD reconnaissent les savoirs traditionnels paysans en matière d'agriculture, d'élevage et de gestion durable des terres, ainsi que le maintien de la diversité des semences, cultures et animaux d'élevage.

- Ils promeuvent la prise en compte des communautés rurales dans la planification des actions de développement.

Les membres du ReSaD reconnaissent le rôle économique, environnemental, social et culturel du pastoralisme au Sahel.

- Ils promeuvent le soutien à un pastoralisme organisé et durable, permettant de valoriser des ressources naturelles fragiles tout en assurant leur renouvellement.



## PRINCIPES D'ACTION DU RÉSEAU

Les organisations membres du ReSaD possèdent chacune des expertises, un champ d'analyse et des interventions spécifiques. Elles s'entendent pour contribuer au réseau et mettre à sa disposition leurs analyses, expertises et compétences, au travers de plusieurs principes :

### Principes de capitalisation et de mutualisation

Les membres du ReSaD construisent une culture de l'apprentissage sur leurs actions de lutte contre la désertification et de gestion durable des terres. Ils capitalisent leurs pratiques, leurs expériences et leurs compétences, et les mettent en commun pour former un capital de connaissances au service de tous. Cette mutualisation leur permet de créer de nouveaux savoirs et de les partager entre pairs au sein du ReSaD ; de former et accompagner les membres pour améliorer leurs capacités à agir contre la désertification.

### Principes de partage d'information et de communication

Les membres du ReSaD informent et communiquent sur leurs actions et sur la lutte contre la désertification en général, à travers le site web du ReSaD et une diversité d'autres canaux permettant de toucher le plus grand nombre. Cela permet d'éveiller les consciences sur les enjeux de la désertification, de rendre visible les actions et de faire connaître le rôle joué par la société civile en matière de lutte contre la désertification.

### Principe d'accompagnement des initiatives

Les membres du ReSaD utilisent leurs expertises dans la conception et la mise en œuvre d'actions, qui leur permettent d'appuyer le développement de territoires dans le cadre de projets de terrain.

### Principes de concertation

Les membres du ReSaD confrontent leurs points de vue et discutent des décisions politiques nationales et internationales sur les sujets qui concernent les thématiques du réseau. Le principe de concertation leur permet de construire une voix collective à même d'être entendue des décideurs.

### Principes d'interpellation

Les membres du ReSaD utilisent leur regroupement au sein du réseau pour être partie prenante du dialogue avec les décideurs. Au sein de ce dialogue, les membres du ReSaD interpellent les décideurs nationaux et internationaux.



## ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU RÉSEAU

Chaque organisation signataire de cette charte manifeste sa volonté de :

- Participer au Réseau Sahel Désertification pour en partager et porter les objectifs et valeurs
- Partager ses pratiques et expériences avec les autres membres
- Apprendre des pratiques et expériences des autres membres
- Communiquer régulièrement sur ses actions, en particulier pour nourrir le site du réseau
- Participer à la construction de positions collectives
- Participer au portage des positions du ReSaD
- Contribuer à la sensibilisation des citoyennes et citoyens sur la lutte contre la désertification



**La 19ème session du Comité d'Examen de la mise en œuvre de la Convention Désertification s'est tenue en ligne du 15 au 19 mars 2021.**

Le CRIC rassemble annuellement les Parties de la Convention pour un point d'étape sur la lutte contre la désertification. On y examine et commente les rapports fournis par les pays ou encore par le secrétariat de la Convention ou le Mécanisme mondial.

Les organisations de la société civile accréditées à la Convention, participent aux réunions du CRIC en tant qu'observateur, et elles s'y expriment à travers des déclarations élaborées collectivement. Cette année, en raison de la pandémie de COVID-19, le CRIC s'est exceptionnellement tenu en ligne. Ce format inédit a permis à un plus grand nombre d'OSC de suivre les négociations retransmises en direct par les Nations Unies.

Les sujets à l'ordre du jour des travaux du CRIC 19 étaient :

- La mise en œuvre de la neutralité de dégradation des terres (NDT) au travers de l'adoption de cibles nationales volontaires de neutralité, et de l'élaboration par les États de projets et programmes transformateurs

- La mise en service du Fonds d'investissement pour la NDT (LDN Fund) administré par la société MIROVA
- Le suivi des cadres directifs négociés au sein de la Convention et qui fournissent des recommandations sur la sécheresse, l'inclusion du genre et la gouvernance du foncier
- Les avancées du Groupe de travail intergouvernemental sur les politiques face à la sécheresse

Les organisations de la société civile ont eu leur mot à dire sur chacun de ces sujets à l'agenda du CRIC 19. Leur participation collective a été orchestrée par le panel des OSC, composé de cinq membres élus pour la période 2020-2021 (le CARI y représente actuellement les OSC d'Europe de l'Ouest et Autres groupes). Pour préparer leurs déclarations, les OSC ont notamment remobilisé les positions communes élaborées lors de Désertifications 2019, en écho aux sujets abordés par le CRIC 19.

Les principales recommandations formulées par les OSC ont été intégrées dans le rapport officiel du CRIC 19.

**Positions portées par les OSC dans leur déclaration d'ouverture du CRIC 19 :**

- Pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et lutter contre la désertification et la sécheresse, combler le fossé entre les politiques, les engagements et les actions concrètes concernant les terres et les communautés au niveau local.
- Impliquer les communautés locales, en particulier les femmes, les jeunes et les pasteurs, afin de garantir que leurs droits et leurs intérêts soient pris en compte dans les discussions politiques concernant la gouvernance et l'utilisation des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles.
- Soutenir et faciliter la participation de la société civile tout au long des processus de prise de décision concernant l'objectif de NDT et les plans nationaux de lutte contre la sécheresse.
- Reconnaître l'agroécologie et les initiatives communautaires comme un moyen de mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier pour éviter la dégradation des sols.

**Pour en savoir plus sur le CRIC 19 de la CNULCD**

- Résumé des échanges réalisé par le Bulletin des Négociations de la Terre
- Compte-rendu du CRIC 19 par la société civile
- Déclarations de la société civile sur le site du panel des OSC



## Un accélérateur pour la Grande Muraille Verte

**Lancé il y a 15 ans, le projet de Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (GMV) n'aurait atteint que 4 % de ses objectifs selon le rapport d'étape de mise en œuvre produit par la Convention Désertification en 2020. Pourtant, son ambition autant que sa pertinence sont justes et urgentes. Cette initiative panafricaine vise à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et les effets du réchauffement climatique, dont les événements extrêmes comme les sécheresses. Ceci tout en cherchant à améliorer les conditions de vie des populations. Comment dynamiser ce processus ?**

Le concept de « muraille » est une métaphore souvent mal comprise et réduite à la plantation d'arbres. En réalité, l'initiative vise à lancer un ensemble de projets comprenant à la fois la préservation et la valorisation des ressources naturelles, le bien-être humain, la lutte contre la pauvreté et la santé environnementale.

Début 2021, l'État français organise le One Planet Summit, lors duquel des institutions et États s'engagent à investir 16 milliards d'euros sur cinq ans dans un « accélérateur de la Grande Muraille Verte » pour relancer cette initiative d'envergure continentale et lui permettre d'atteindre ses objectifs. Ceux-ci sont la restauration de 250 millions d'hectares de terres dégradées et la création de 10 millions d'emplois verts.

En plus de ces chiffres annoncés, une équipe est mise en place au sein du Secrétariat de la Convention Désertification en lien étroit avec l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte pour harmoniser les efforts des partenaires financiers et catalyser leurs actions communes.

Ces annonces montrent le regain d'intérêt pour l'initiative de la Grande Muraille Verte, dont les membres du ReSaD se sont très vite emparés. Ils ont en effet joué un rôle important pour faire connaître la GMV, en organisant un premier forum international OSC-GMV en 2012. Puis, ils se sont organisés pour contribuer à l'initiative sur le terrain, mais aussi pour dialoguer avec les acteurs institutionnels qui la porte sur les questions de fond et de gouvernance.

En dépit de cette mobilisation, la prise en compte de la société civile par les organismes en charge de la GMV reste disparate selon les pays. L'accès à des financements pour les OSC dans ce cadre reste également faible. Ce sont des enjeux que le ReSaD entend rendre visibles auprès des nouveaux partenaires de la GMV.

Les informations actuellement disponibles sur l'accélérateur ne montrent pas comment il permettra de relever un certain nombre de défis, pointés par le rapport d'étape de la mise en

œuvre de l'initiative. On y retrouve par exemple les lacunes en matière de suivi liées à un manque d'expertise et de moyens au niveau des États et au niveau régional, ou encore la faiblesse des fonds mobilisés par les pays faisant partie de l'initiative.

Plusieurs questions cruciales restent aussi en suspens concernant le soutien aux actions de production agro-sylvo-pastorales :

- Quelles sont les garanties que les investissements annoncés seront prioritairement dirigés vers les exploitations agricoles familiales, davantage que vers des projets agro-industriels de grande ampleur, quand bien même ceux-ci auraient vocation à restaurer des terres ?
- Quels mécanismes pour que les projets prévus dans le cadre de l'accélérateur GMV intègrent les initiatives des organisations de la société civile, les collectivités locales et les organisations communautaires à la base ? Étant très nombreuses, ces initiatives contribuent à leur échelle à la réalisation de la GMV.

Au titre du ReSaD, le CARI a initié des premiers contacts avec l'équipe de la CNULCD mobilisée sur l'accélérateur. L'objectif est de recueillir des informations, de les diffuser au sein du réseau et de s'assurer que les opinions de la société civile sur la GMV soient bien prises en compte dans la poursuite de son déploiement.



### Focus sur la plateforme des partenaires de la GMV mise en place par SOS SAHEL

La prise en compte des actions et innovations de la société civile dans une initiative continentale telle que la GMV nécessite que les actions des OSC soient mutualisées et visibles. Pour cela, SOS SAHEL a construit la première plateforme en ligne des partenaires de la GMV, avec le soutien de l'Union Africaine, de l'UICN et de l'AFD. La plateforme connecte les acteurs non étatiques dans les pays et entre les pays pour qu'ils partagent leurs connaissances et valorisent leurs initiatives terrains.

Les associations sont invitées à se connecter à la plateforme pour :

- Cartographier leurs projets contribuant à la GMV
- Accéder à toute l'information relative à la GMV

Rejoignez la plateforme : <https://panegmv.org>

Pour plus d'informations : [plateformegmv@sossahel.org](mailto:plateformegmv@sossahel.org)



## Une visite de terrain pour les membres du ReSaD

**Du 7 au 10 mars 2021, 20 représentants et représentantes des ONG et associations membres du SPONG, du REFEDE et du CNCOD se sont rencontrés lors d'un voyage d'échange d'expérience dans la région de Dosso au Niger. Ce voyage a été une occasion pour les trois délégations de partager leurs expériences en matière d'agriculture durable, de gestion des ressources renouvelables, de lutte contre la désertification et d'appui aux communautés pour l'amélioration de leurs conditions de vie.**

Préparée par le CNCOD et la direction régionale de l'environnement de Dosso, cette rencontre a conduit les participant(e)s sur 6 sites de restauration de terres et de développement d'activités agricoles.

**75 hectares de terres ont été aménagés avec des banquettes et des cordons pierreux et mises en culture à Bodo** (commune de Sakadamna). Selon les bénéficiaires rencontrés sur place, ces ouvrages leur ont permis, non seulement de récupérer beaucoup de surfaces de terres dégradées, mais aussi d'augmenter les espaces cultivables, et de surcroît d'améliorer la production agricole. Pour la confection des ouvrages, les paysans ont été dotés en petits matériels (pioches, pelles, houes, marteaux, etc.) L'exploitation est faite par les propriétaires terriens qui, en cas de difficulté majeure, peuvent demander l'appui du « GAYA » : un système de solidarité regroupant tout le village. Cette organisation permet de gérer les conflits à l'amiable au sein du village. Ce système de solidarité est aujourd'hui perçu comme un support pour assurer la durabilité des actions entreprises car tout le travail est collectif.

Dans le même village, **100 hectares de terres ont été aménagés avec des banquettes disposées en quinconce** pour récupérer l'eau de ruissellement au profit des plants. Le site est également protégé par des bandes pare-feu pour étouffer les éventuels feux de brousse. Les participant(e)s y ont observé les avantages de l'accacia (*Faidherbia albida*), aussi appelé Gawo en langue haoussa. Implanté dans les champs cultivés, il contribue au maintien de la fertilité et au recyclage des minéraux du sol.

Le Gawo fixe l'azote atmosphérique, ce qui permet d'enrichir le sol. Son système racinaire profond fait qu'il laisse l'eau de surface aux cultures.

“

*« Au lieu de donner 1000 FCFA à un paysan, autant lui donner un Gawo, car la présence de Gawo dans le champ va augmenter sa productivité agricole. »*

**Mahamane Chaibou,**  
agent technique de la Région

”



Ces avantages du Gawo ne se retrouvent en revanche pas chez l'eucalyptus, comme l'ont confirmé les échanges autour d'un **site de plantation d'eucalyptus**. Un membre de la délégation du Burkina Faso a témoigné que, lorsque l'on plante cet arbre, il pompe toute l'eau et rien ne pousse autour. Sa plantation reste intéressante car il a une croissance rapide qui permet de produire du bois de chauffe. Néanmoins, il ne participe pas à la régénération de la fertilité du sol, ce qui nécessite de bien penser la répartition des plantations pour qu'elles n'empiètent pas sur des terres agricoles ou pastorales.

Aux dires des membres du ReSaD, le voyage d'échange fut donc une occasion inouïe permettant aux participant(e)s de se rendre sur le terrain afin d'enrichir leurs discussions par la visite de réalisations des projets dans la localité. En plus de s'inscrire dans le renforcement de capacités, ce voyage d'échange a contribué à renforcer le sentiment d'appartenance à une même région avec pratiquement les mêmes défis dans le domaine agricole et environnemental.





## Un projet pour professionnaliser le CNCOD au Niger



**Depuis novembre 2020, le CNCOD bénéficie du projet d'Appui à la structuration et à la professionnalisation des ONG et associations de développement sur la Lutte Contre la Désertification, la Gestion Durable des Terres et les Changements Climatiques piloté par l'ONG Contribution au Développement Rural (CDR).**

Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre de la troisième phase du programme d'Appui à la Société Civile (PASOC3). Durant 18 mois, il vise à consolider le CNCOD et à lui permettre de soutenir des initiatives locales de gestion durable des terres portées par des petites associations dans les régions de Tahoua et d'Agadez.

Pour ce faire, les partenaires du projet mettront en œuvre un certain nombre d'activités :

- Pour la restructuration et la consolidation du CNCOD : identification et cartographie des membres, ateliers d'échanges nationaux, diffusion régulière d'informations.
- Pour renforcer les compétences de la cellule de coordination nationale du CNCOD et de ses antennes en région : formation sur l'accompagnement du développement, organisation de comités de pilotage, réalisation d'une base de données de chercheurs, protocole de collaboration avec la recherche.
- À destination des OSC en région pour renforcer leurs capacités en gestion de projet : réalisation de diagnostic participatif sur la situation des terres, formation et sensibilisation des OSC, octroi de subvention et accompagnement à la mise en œuvre de microprojets.

Deux missions ont été réalisées par l'équipe de projet dans les régions de Tahoua et Agadez durant le mois d'avril. Les missions ont permis de présenter les lignes directrices des fonds en cascade aux organisations de la société civile des deux régions. Cela a donc également marqué le lancement d'appels à projets pour des petites initiatives de gestion durable des terres et de lutte contre les changements climatiques. Ces missions ont aussi permis de mettre en avant le rôle des antennes régionales du CNCOD, animées respectivement par les ONG Aharog et Tidawt, dans la mise en œuvre des fonds en cascade.

Les dossiers de candidature pour ces petites subventions sont mis à la disposition des OSC et le dépôt se fera directement au niveau des antennes de Tahoua et Agadez. Des appuis conseils sont également fournis aux OSC par les antennes en vue de les aider dans le montage de leur dossier.

### CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

**Dates :** novembre 2020 – mai 2022

**Porteur de projet :** ONG CDR

**Partenaires :** CNCOD, Aharog, Tidawt

**Bénéficiaires :** Organisations de la société civile du Niger

**Partenaire financier :** Union Européenne





## Le vétiver pour restaurer les terres de Tagandougou au Mali



**L'ONG malienne Appui pour la Valorisation et la Promotion des Initiatives Privées (ONG AVPIP) a développé, avec le soutien du REFEDE et du CARI, un**

**projet pour appuyer la mobilisation des femmes de la commune de Tagandougou contre la destruction de leur environnement. Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions du ReSaD et a été financé grâce à l'appui de la Fondation de France au réseau.**

La commune de Tagandougou est située dans la région de Sikasso au Sud du Mali. Son territoire comprend une forêt classée et une rivière, la Sankarani, qui sont des ressources naturelles fondamentales pour les activités rurales de la population. Ces ressources sont menacées par les activités d'orpaillage, le défrichage et la coupe abusive du bois. En particulier, les berges de la rivière se dégradent, ce qui conduit à des risques d'ensablement. Les activités d'orpaillage empiètent également de plus en plus sur les terres agricoles.

Le projet proposé par AVPIP cible particulièrement les femmes. Il vise à les accompagner dans la lutte contre l'érosion et à limiter la pollution liée à l'orpaillage, en développant entre autres la culture du vétiver pour fixer les berges.

Depuis le début de l'année 2021, diverses activités ont déjà été entreprises dans le cadre de ce projet :

- Une réunion de prise de contact avec les autorités et acteurs au niveau local et d'information sur le projet
- Une journée de sensibilisation sur le vétiver
- Une formation théorique et pratique sur la production de vétiver et l'installation de la pépinière de vétiver
- La diffusion de messages dans les radios locales sur le rôle du vétiver dans la restauration et la conservation des terres dégradées et des ressources naturelles

L'ONG AVPIP et le REFEDE notent d'ores et déjà comme acquis au projet la prise de conscience de la population de Tagandougou sur le niveau de dégradation de l'environnement causé par l'orpaillage avec l'utilisation de produits chimiques.

Les activités ont aussi permis aux femmes de comprendre l'utilité du vétiver et ses différents usages dans le domaine médicinal en matière de restauration et protection des ressources naturelles et des cours d'eau.

Dans les prochains mois, l'équipe du projet ira sélectionner des plants de vétiver dans la pépinière et accompagnera les femmes pour réaliser des plantations sur les berges et parcelles agricoles.



### Le vétiver : une plante aux multiples atouts

Le vétiver est une graminée qui se présente sous forme de grande touffes vertes dont la racine, se développant verticalement, peut atteindre des profondeurs allant jusqu'à trois mètres. Cette plante préfère les zones humides et les sols sableux mais elle s'adapte bien à des zones un peu plus sèches et à différentes qualités de terre. Elle se retrouve au Sahel, le long des cours d'eau, en particulier du fleuve Sénégal.

Les agriculteurs du sud de l'Inde et du Nigeria plantent le vétiver pour délimiter leurs parcelles. On s'est aperçu depuis quelques années que cette pratique était en fait très utile pour empêcher l'érosion des sols. Les haies de vétiver permettent également aux sols de conserver leur humidité, stabilisent les digues, réhabilitent les terrains vagues et peuvent même empêcher la pollution des ressources naturelles.

Plantés en bordure des champs, les plants de vétiver n'entrent pas en concurrence avec les cultures pour l'eau ou les nutriments grâce au développement droit et profond des racines. Le vétiver se défend naturellement contre les insectes et peut survivre au feu et aux animaux brouteurs.

Une fois coupées, les tiges de vétiver trouvent de très nombreux usages :

- Elles sont largement utilisées dans l'artisanat traditionnel pour confectionner des nattes et des ouvrages de vannerie
- Ses racines ou l'huile essentielle qui peut être produite à partir des feuilles ont de nombreuses vertus médicinales

Le vétiver est une des armes pour protéger les berges du fleuve Niger, qui traverse le Mali sur plus de 1700 kilomètres. Cette plante freine ainsi l'ensablement qui menace le troisième fleuve d'Afrique.

Son implantation est peu coûteuse et facile à vulgariser auprès des populations. Des débouchés économiques peuvent également être générés par la transformation de ses feuilles, comme de ses racines.





## La société civile d'Afrique de l'Ouest veut relever le défi de la résilience des populations vulnérables face aux changements climatiques

**Le programme BENKADI est une initiative de la société civile Ouest africaine pour améliorer l'efficacité des politiques publiques en matière d'adaptation au changement**

**climatique et d'atténuation de ses effets. Il va se dérouler au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali en misant sur une plus grande participation citoyenne, y compris celle des jeunes, des femmes et des personnes handicapées.**

**« Travailler ensemble dans la même direction » ; Benkadi, en langue bambara.**

La mise en œuvre du projet va être assurée par la collaboration entre quatre plateformes de la société civile d'Afrique de l'Ouest et l'ONG néerlandaise Woord En Daad (« Parole et Action »). Ce partenariat vise à renforcer la société civile pour contribuer à une société ouverte. Cela appuie également la démocratie et la primauté du droit dans la plupart des pays où l'espace civique est sous pression et où la liberté d'association, de réunion et d'expression est sévèrement restreinte. Elle peut par exemple être limitée par des restrictions bureaucratiques ou le recours à la violence.

Bien que des théories de changement spécifiques à chaque pays aient été élaborées par des plateformes membres du consortium, les membres de BENKADI sont mobilisés conjointement autour de l'ambition de contribuer à une société civile forte, qui travaille à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali.

Ces quatre pays sont communément affectés par les effets des changements climatiques, qui ont des conséquences directes sur les populations. Ceci en termes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, de faible accès à l'énergie, de conflits sociaux et migrations de populations, et d'augmentation de la charge de travail des femmes.

Le lancement du programme BENKADI a été réalisé à Ouagadougou au Burkina Faso le 06 mai 2021 et a permis de préciser les thématiques spécifiques sur lesquelles le consortium travaillera dans chaque pays :

- Au Bénin : adaptation du secteur agricole aux changements climatiques et amélioration de la gestion des ressources en eau.

- Au Burkina Faso : gouvernance inclusive des politiques, programmes et pratiques en matière de changements climatiques, et gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère.
- En Côte d'Ivoire : l'érosion côtière et la préservation des aires protégées.
- Au Mali : gouvernance climatique inclusive et amplification des bonnes pratiques de gestion durable des terres (GDT) comme facteur d'adaptation au changement climatique.

Les membres du consortium mutualiseront leurs outils et pratiques pour mettre en place des stratégies qui s'articuleront autour de quatre volets :

1. Recherche-action : conduite d'études et diagnostic pour identifier et formaliser des évidences
2. Sensibilisation et renforcement des capacités des OSC et des citoyens
3. Lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé
4. Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative

Enfin, le programme BENKADI prendra en compte, tout au long de son déroulement et de ses activités, des thématiques telles que le genre et l'inclusion, la lutte contre le COVID-19, la sensibilité aux conflits, la digitalisation, les innovations technologiques, etc.

### CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

**Dates :** janvier 2021 – décembre 2025

**Porteurs du projet :** SPONG et Woord En Daad

**Partenaires :** PASCiB (Bénin), CSCI (Côte d'Ivoire), SECO ONG (Mali),

**Bénéficiaires :** Organisations de la société civile des trois pays

**Partenaire financier :** Gouvernement des Pays-Bas

... les enjeux concrets de la dégradation des terres engendrés autour de techniques et d'approches, bien souvent portées par les organisations de la société civile. Par leurs actions de coopération internationale, les collectivités territoriales peuvent elles aussi contribuer efficacement à inverser la tendance de la dégradation des (...)

[Lire la suite](#)

▶ [Démarrer l'exploration](#)

●●● 14 étapes

[voir les infos auteur](#)

FRANCE

**La France a ratifié la Conventions des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification en 1997 et s'est engagée dans sa mise en œuvre, notamment à travers ses actions de coopération internationales.**

## Nouvelles orientations stratégiques de la France contre la désertification

Au titre de ces orientations stratégiques, la France propose notamment de promouvoir et soutenir auprès des États le transfert de compétences aux collectivités en matière de gestion durable des terres. Elle veut également renforcer l'implication des collectivités locales du Nord et du Sud et la coopération décentralisée en matière de gestion durable des terres.

Cet engagement se concrétise dans un document d'orientations stratégiques de la France à l'international pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification. Il a été renouvelé en décembre 2020 par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères.

Ce nouveau cadre stratégique 2020-2030 doit contribuer à la politique de développement de la France pour lutter contre les inégalités mondiales et préserver les biens publics mondiaux, en traitant les causes profondes des crises qui touchent tous les continents et se renforcent mutuellement. Il pourra guider les ministères, opérateurs, ONG, chercheurs, et autres acteurs français dans l'accompagnement des populations les plus vulnérables pour prévenir la dégradation des terres et les gérer de manière plus durable.

Les orientations stratégiques s'articulent autour de 4 axes déclinés en objectifs et pistes d'actions :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs
- Mobiliser et mutualiser les connaissances
- Développer des projets plus performants
- Développer des projets plus inclusifs

En effet, dans les pays fortement touchés par la dégradation des terres comme les pays du Sahel, les actions de gestion durable des terres ont le plus de chances d'aboutir si elles sont conçues avec l'implication des personnes vivant dans les territoires concernés. Les autorités locales ont donc un rôle clé dans le pilotage du développement des territoires, qui est acté par les compétences qui leur sont transférées dans le cadre de la décentralisation. Cependant, les collectivités au Sud restent souvent peu dotées en termes de moyens humains et financiers pour l'accomplissement de leur mission. La coopération décentralisée apparaît comme une des voies pour accompagner le développement des territoires, dans laquelle les préoccupations de gestion durable des terres ont toute leur place.

Les membres du GTD ont été associés à l'élaboration de ces nouvelles orientations stratégiques, pour en définir les objectifs et rédiger et relire les contenus.

Le GTD a également facilité l'organisation d'un événement en ligne pour le lancement de ce document d'orientation, y faisant notamment intervenir le SPONG pour un point de vue citoyen sur la stratégie française à l'international.

### Un parcours numérique sur la désertification à destination des collectivités

Les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la lutte contre la dégradation des terres. Ce 17 juin 2021, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la désertification, Cités unies France, le CARI et le Groupe de travail désertification publient un parcours numérique dédié à ce sujet. Celui-ci met en avant les actions des collectivités face à la dégradation des terres.

Ce parcours numérique permet de s'informer, d'une page à l'autre, sur le processus de désertification, les enjeux pour les personnes qui vivent en zones arides, les acteurs de la lutte contre la désertification et leurs initiatives. Il met aussi en valeur les engagements collectifs des collectivités françaises et sahéniennes pour lutter contre la dégradation des terres.

Retrouvez ce parcours via ce lien : "[Lutte contre la désertification : des solutions pour les collectivités](#)"

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS INTERNATIONAUX

Le calendrier des rencontres internationales sur les enjeux environnementaux et de développement a été fortement perturbé par la crise sanitaire mondiale. Plusieurs événements ont été reportés.

La France accueillera néanmoins deux manifestations en 2021 :

- **Le Congrès Mondial de la Nature organisé par l'UICN** du 3 au 11 septembre 2021 à Marseille

Ce congrès organisé, en présentiel et en virtuel, ambitionne d'agir pour une reconstruction fondée sur la nature, contre le changement climatique et pour la biodiversité. En parallèle de l'assemblée des membres, des conférences et des débats sur une multitude de thématiques sont proposées dans un espace forum. Le CARI y organisera notamment une session sur les résultats de Désertifications 2019

Toutes les informations sur le congrès :

<https://www.iucncongress2020.org/fr>



- **Le nouveau Sommet Afrique-France organisé par la France** du 7 au 9 octobre 2021 à Montpellier

Ce sommet reporté à deux reprises, veut convier des acteurs africains issus de l'entrepreneuriat, de la culture, du sport, de l'enseignement supérieur, etc. pour nourrir des discussions visant au renouveau du partenariat entre la France et le continent africain. Le programme détaillé du sommet n'a pas encore été dévoilé, mais il devrait intégrer des sessions sur l'agroécologie et sur la Grande Muraille Verte, qui seront suivies de près par les membres du ReSaD.

La 15ème Conférence des Parties de la Convention Désertification (COP15), initialement prévue en 2021, a été reportée en 2022. Elle devrait se tenir du 9 au 22 mai 2022 à Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

### À retrouver sur le site du ReSaD

Des ressources pour promouvoir et déployer l'agroécologie :

- [Manuel de l'animateur en agroécologie publié par Terre et Humanisme](#)
- [Guide de formation : l'agroécologie pour sortir des pesticides publié par AVSF](#)
- [Mémento pour l'évaluation de l'agroécologie publié par le GTAE](#)

## Liste des acronymes :

AVSF: Agriculteurs et Vétérinaires Sans Frontières  
 CNULCD: Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification  
 COP: Conférence des Parties  
 CRIC: Comité de Révision de la mise en œuvre de la Convention  
 GMV: Grande Muraille Verte

GTAE: Groupe de travail sur les Transitions Agroécologiques  
 ODD: Objectifs de Développement Durable  
 OSC: Organisation de la Société Civile  
 ReSaD: Réseau Sahel Désertification  
 UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature



12, rue du Courreau - 34380 Viols-le-Fort, FRANCE  
 Tél. : 00 33 (0)4 67 55 61 18  
 sahel@cariassociation.org  
[www.resad-sahel.org](http://www.resad-sahel.org)



Le ReSaD est un réseau coordonné par l'association CARI

